

Monsieur Gérard STEYER  
26 Rue de la Brigade du Languedoc  
68128 - VILLAGE NEUF

Instruction du dossier :  
Xavier DELPORTE

Paris, le 27 janvier 2010

N/Réf. : CLA101110

**Saisine n° 08020621**

**(à rappeler dans toute correspondance)**

Monsieur,

Vous nous avez saisis d'une plainte à l'encontre de l'association Halte au pillage du patrimoine archéologique et historique (HAPPAH), relative au formulaire diffusé sur leur site internet permettant aux personnes qui le souhaitent de « *signaler un acte de pillage au détecteur de métaux* ».

Je vous informe que nous sommes intervenus auprès de cette association pour lui indiquer que les traitements, automatisés ou non, portant sur des données relatives aux infractions, condamnations ou mesures de sûreté ne peuvent être mis en œuvre qu'après autorisation de notre Commission.

A cet égard, notre Commission n'autorise la mise en œuvre de tels traitements d'infractions que par les autorités publiques ou par les organismes privés gérant un service public, ce qui n'est pas le cas de cette association.

En conséquence, l'HAPPAH nous a informés que cette fiche de signalement a été supprimée de son site internet et que les trois fiches complétées qui lui avaient été transmises ont été détruites le 7 décembre 2009.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.



Xavier DELPORTE  
Chargé de mission - Service des plaintes